

Vendredi 29 juillet 2016, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30. Patrice Douix et Jacques Barraud étaient excusés. M. Patrice Douix ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Granet

### **Présentation festival Apéros Musique**

L'Association des apéros Musique ont fait une présentation de la 15<sup>ème</sup> édition de cette année.

Pour les habitués, ils auront le plaisir de retrouver des formations musicales qu'ils ont rencontré sur les éditions précédentes.

Côté communication, France Bleu Pays d'Auvergne fera une émission en direct samedi matin.

Le budget programmation s'élève à 26 000 € sur un budget total d'environ 77 000 €.

Côté sécurité, il faut noter en plus la présence de la Croix Rouge d'Issoire sur le samedi et le dimanche.

Pour l'accueil du Chantier de Jeunes le Festival n'a pas d'assurance sur certaines subventions pour lequel il aura besoin d'un soutien.

Une aide du Crédit Agricole régionale a été obtenue par les bénévoles et le Festival acceptera les cartes bleues ce qui facilitera les choses pour les festivaliers.

Le Conseil Municipal a du discuter au sujet du parcours d'une grande chenille de 25 mètres de long sur 4 mètres de haut et de large ce qui n'est pas s'en poser quelques soucis dans les rues du bourg.

Les bénévoles sont les bienvenus pour apporter leur soutien et doivent se faire connaître auprès de Anne ou Aude.

### **Désignation des entreprises pour l'aménagement de la Place des Anciens Combattants et de la Place aux sabots**

Le Conseil Municipal devait voter le choix des entreprises pour ces travaux suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue vendredi après-midi.

Le marché comptait 3 lots et le choix portait sur des critères de prix, de délais et de valeur technique.

Pour le premier lot concernant la voirie et les espaces verts, 2 entreprises ont répondu. L'offre de l'entreprise retenue est de 61 160,80 € HT

Le deuxième lot, pavage et maçonnerie, a reçu 4 devis et l'entreprise la mieux placée remporte ce lot au prix de 154 195,00 € HT.

Enfin, 2 entreprises ont répondu sur le dernier lot, la serrurerie. L'entreprise retenue effectuera les travaux demandés au tarif de 35 360,00 € HT.

Le début des travaux est prévu début septembre.

### **Fonds 199**

Le « Fonds 199 » a été présenté. Il s'agit d'une aide du département mise en place cette année qui vient en plus des enveloppes CG2D attribuées aux communautés de communes. Deux opérations « Fonds 199 » se dérouleront l'une en 2016 et l'autre en 2018 et peuvent porter sur n'importe quels travaux. Le montant éligible est fixé entre 10 000 € et 50 000 € avec un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 40 % maximum. Le Conseil Municipal accepte de poser candidature, cela dégagera des fonds pour d'autres actions sur la Commune.

### **Convention emploi commun**

Le Conseil Municipal accepte la convention portant sur l'emploi commun entres certaines communes et la Communauté de Communes de Blesle. Il s'agit d'un emploi de réinsertion qui sera renouvelé pour 6 mois supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2016.

### **Indemnités receveur municipal**

Une indemnité de conseil (222.26 € Brut) et budget (15.25 € brut) sera versée à Monsieur Massard, receveur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

### **Tarifs divers**

Le tarif cantine collège est proposé par le Conseil d'Administration du collège au prix de 2,90 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est-à-dire au même tarif que l'an dernier. Le Conseil municipal entérine la proposition du collège.

Les tarifs de ramassage scolaire pour les élèves de Brioude restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal s'est aussi prononcé sur le tarif de location du Pavillon Mercoeur qui doit être réajusté suite aux travaux de réaménagement, le montant est fixé à 320,00 € hors charges.

Aucune suite n'est donnée à la proposition de mise aux normes du coffret au clocher Saint Martin.

### **Renouvellement contrats**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat de travail de la personne employée 3 heures par jour à l'école primaire pour l'année scolaire 2016-2017.

L'indice d'un des postes de chauffeur de car peut être revalorisé cette année ; le Conseil Municipal accepte d'apporter cette revalorisation au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le second poste de chauffeur de car 16 places est à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2016, CDD d'un an pour effectuer les ramassages scolaires ainsi que les sorties extra-scolaires. Temps de travail incomplet variable payé suivant nombre d'heures effectuées (minimum 13 h/semaine durant période scolaire + sorties extra-scolaires).

### **Questions diverses**

COMPETENCE URBANISME : L'urbanisme va être transféré petit à petit sur les communautés de communes et l'une des conséquences est, pour la Commune de Blesle, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les services de l'Etat ne pourront plus assister la mairie dans le traitement de ces dossiers. La commune doit trouver une solution de substitution et étudiera les possibilités avant la fin de l'année mais l'étude des actes lui sera facturée.

CONTROLE COMITE REGIONAL DES VILLAGES FLEURIS : le comité a fait son contrôle dans le cadre du maintien du Label actuel du village, la visite s'est bien déroulée.